



MAIRIE DE SAINT PRYVE SAINT MESMIN

Police Municipale

06 08 31 02 86



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Service assuré uniquement du 1^{er} juillet au 31 août

Demande à déposer en Mairie une semaine avant la date de départ

DEMANDEUR
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
☎ :
📠 :
INFORMATIONS DOMICILE
Type : <input type="checkbox"/> Appartement
<input type="checkbox"/> Maison
Alarme : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Observations :
.....
.....

PERIODE(S) D'ABSENCE(S)
Du Au
Du Au
CONTACTS EN CAS D'INCIDENT :
<input type="checkbox"/> Vous
Lieu de villégiature :
📠 :
<input type="checkbox"/> Autre Personne :
Nom :
Prénom :
☎ :
📠 :
Cette personne dispose-t-elle des clés ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Fait à Saint-Pryvé Saint-Mesmin,

Le

Je soussigné,, autorise la Police Municipale de Saint-Pryvé Saint-Mesmin à pénétrer sur ma propriété et éventuellement à l'intérieur de mon habitation dès la constatation d'un fait anormal.

Signature obligatoire précédée de la mention « Bon pour Accord »

Nous vous informons que vous ne pouvez en aucun cas déposer vos clés au poste de police municipale. Durant votre période d'absence, pensez à faire venir une personne de confiance chez vous pour relever le courrier, arroser vos plantes, ouvrir les volets Ces petits gestes contribuent à laisser ainsi une apparence habituelle à votre habitation lors de vos déplacements.